

# **PROCES-VERBAL N°8 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Choisy-le-Roi – 26 mars 2014**

**SAISON 2013/2014**

### **Présents :**

Y. BOUGET, JP. ALORO, C. CHEBASSIER, A. COURTADE, A. DE FABRY, V. DELOUTRE, JP.DUBIER, F. FOCARD, A. GEMISE FAREAU, N. HENAUT, E. MORCANT-RIQUIER, A. PEYTAVIN, E. TANGUY.

Assistent : C. BOULONGNE, B. CERVETTI, A. DAGORNE.

Ouverture de la séance à 14H10

### **1 – INFORMATIONS DE LA PRESIDENCE**

Information sur la procédure exceptionnelle au CNOSF quant à la validité de l'Assemblée Générale (AG) de Pleumeur Bodou, dont le Président n'a pas encore le retour, si ce n'est la communication verbale du résultat.

Dès réception de cet avis, le Conseil d'Administration (CA) devra se prononcer.

Durant cette période intermédiaire, la Fédération reste en procédure électorale.

Précision sur la procédure de conciliation du CNOSF entamée une semaine auparavant, le conciliateur a suspendu son avis à l'audition du Conseil de Surveillance qui demandait d'être entendu.

L'avis de conciliation sera, dès réception, transmis aux administrateurs. Un CA statuera sur la proposition du conciliateur.

### **2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL (PV) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°7 DU 19/02/14**

Rectification demandée du PV du CA du 19/02/14 du point 6 §1 : PV LNV du 29/01, non du 23/01/14. Sous réserve de cette correction,

PV approuvé à l'unanimité

### **3 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

#### **3.1 Des commissions exécutives**

- CS n°3 des 4&5/01/14
- CCEE n°7 du 10/01/14 et n°8 du 27/01/14
- CCSR n°5 janv./fév. 2014, n°6 du 20/02/14, n°7 du 07/03/14.

PV approuvés à l'unanimité

Sur le PV n°3 du 25/01/14 de la CCDE il est demandé que le mot « éthique » ne soit pas oublié dans la désignation de cette commission.

#### **3.2 De la CSOEAG**

Documents remis en séance :

- PV de la CSOEAG 25/03 sur contrôle des GSA dans le cadre du processus électoral
- PV de la CSOEAG 20/03 sur validation des listes de candidatures au CA FFVB

Le Secrétaire Général rappelle que le processus électoral a débuté le 25/03/14. A cette date, 511 clubs étaient à jour de leurs cotisations, 1378 clubs ne l'étaient pas.

34 Comités départementaux seulement ont attesté que leurs clubs étaient à jour. Pour ceux qui n'ont pas répondu, l'ensemble des clubs concernés n'est pas autorisé à voter.

Dès diffusion de l'état, les clubs auront 15 jours pour se mettre en règle vis-à-vis de leurs instances. L'état définitif sera transmis aux administrateurs, aux instances et clubs concernés.

Il est rappelé que la CSOEAG dit la conformité du processus électoral, mais ne prend pas de décision, celles-ci revenant au CA. La discussion conduit à reporter la décision au point 8 de l'ordre du jour, notamment dédié au processus électoral.

## **4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

*C. CHEBASSIER*

### **4.1 Finances**

La rénovation du plan comptable se poursuit. Avancée également du nouveau plan comptable analytique.

Le Trésorier commente ensuite le tableau remis en séance, permettant une comparaison des positions cumulées actuelles par rapport à l'exercice précédent et le budget 2014. Les indicateurs permettent d'évaluer la situation par rapport aux valeurs mobilières et la trésorerie. Il comporte également le nombre des licenciés au fil des mois.

### **4.2 Ressources humaines**

Informations sur divers salariés du siège, arrêt maladie, missions diverses, périodes d'essai, procédure en cours.

## **5 – TECHNIQUE ET HAUT NIVEAU**

*F. FOCARD*

### **5.1 Championnat du Monde UNSS au Portugal mi avril 2014**

Celui-ci tombant en même temps que le 7<sup>ème</sup> tour de Coupe de France du 13 avril, afin de ne pas pénaliser les clubs ayant une très forte relation avec le collège, afin de respecter nos engagements avec l'UNSS et de conserver le lien le plus étroit possible, est défini un ordre de priorités fédérales pouvant ouvrir des dates de report.

Un vote majoritaire des administrateurs donne ainsi priorité à :

- |   |
|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1 – Coupes de France jeunes, projets de clubs</li><li>2 – Compétitions Internationales UNSS, relation avec les collègues</li><li>3 – Volleyades, outil de détection, championnat des CRE.</li></ol> |
|---|

Toute autre modification proposée et acceptée par l'ensemble des clubs concernés, sera reçue favorablement.

### **5.2 Equipe de France féminine**

Probable arrivée de Magali MAGAIL comme entraîneur de l'EDF féminine pour la campagne fin mai début juin du Tournoi de Qualification au Championnat d'Europe et reconduite du reste du staff. T. HIPPOLYTE deviendrait entraîneur adjoint.

### **5.3 Beach Volley**

G. DI GIANTOMMASO souhaite que les calendriers indoor et Beach ne se superposent plus avec un championnat circonscrit au 31/05 et une saison Beach Volley du 1/06 au 15/09.

### **5.4 JIFF**

Le Vice-Président exprime sa perplexité quant à la décision unilatérale du Comité Directeur (CD) de la LNV de surseoir à la mise en place des JIFF telle que prévue dans la Convention initiale. D'autant

que la question de fond est celle de la formation des joueurs et joueuses de nos équipes de France et la volonté participative de la LNV, et plus largement, des clubs professionnels.

Un débat s'installe, porté d'une part par les membres de la LNV défendant le sport « spectacle » et l'obligation de faire appel à des joueurs étrangers –notamment en sport féminin-, et d'autre part les membres qui déplorent ce désengagement actuel sur la formation des jeunes. A. COURTADE précise qu'il est aujourd'hui impossible d'ambitionner une Champion's League avec des françaises, et que depuis 20 ans, pas une joueuse de niveau international n'est sortie des filières fédérales et qu'elle se satisfait de la suppression des JIFF.

JP. ALORO s'en tient à ce que son CD a voté à l'unanimité fin janvier et le texte signé et accepté par le Ministère. La LNV attend par ailleurs la position de la Cour Européenne qui a été saisie. Le Président BOUGET a quant à lui signé un texte dont l'amputation de certains articles dénature le contenu et qu'il ne reconnaît par conséquent plus. La question des JIFF étant à son sens la base de cette Convention.

## **6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL**

*N. HENault, E. MORCANT RIQUIER*

### **6.1 Coupe de France**

Préparation en cours de la journée du 5 avril avec les 4 finales de Coupe de France sur Coubertin. Les matchs seront retransmis par l'Equipe 21.

### **6.2 Ligue Mondiale**

Les matchs contre le Japon se feront à Montpellier, ceux contre l'Allemagne à Rouen et Toulouse, ceux contre l'Argentine en Vendée et Paris Carpentier le 29/06.

Juridiquement et financièrement, la Fédération porte ces événements.

Les budgets seront validés après les municipales. Le différentiel peut se situer entre 15 et 50K€.

Il est demandé, une fois connus, que les budgets projectifs soient communiqués au Conseil de Surveillance (CS).

### **6.3 TQCM**

Le résultat financier du TQCM n'est pas encore connu dans sa globalité, toutes les subventions n'étant pas encore arrivées.

### **6.4 TQCE féminin**

23 au 25/05/14. Pas encore de lieu validé. Une réception sur Cannes va être examinée.

### **6.5 Mini-Volleyades**

Du 13 au 15/06/14. Deux candidatures déclarées : le SMOC (St Jean de Bray) et le CD du Tarn (Albi). Après étude des deux dossiers, le CA se prononce pour attribuer l'organisation au Comité du Tarn (Albi).

### **6.6 Equipementier**

L'appel d'offre est en cours (date butoir au 24/04/14).

Une proposition d'ERREA, différente des saisons précédentes.

Un contact avec BURRDA SPORT.

### **6.7 Propositions d'organisations CEV**

Le sujet débordant des simples « affaires courantes », le dernier CA avait sur plusieurs questions sollicité le Conseil de Surveillance qui n'a pas répondu (au motif que ça n'était pas des affaires courantes).

Le Président déplore le temps perdu et que le CS n'ait pu se prononcer sur ce qui touche à l'avenir du Volley-Ball. En connaissance de cette carence, il aurait pris ses responsabilités.

Après discussion le CA se prononce pour co-candidater aux Championnats d'Europe féminins 2019. Un TQE pourrait se tenir en 2016 à Bercy.

Le CA approuve à l'unanimité

## **7 – DEVELOPPEMENT ET VIE FEDERALE**

*JP. DUBIER*

### **7.1 Boutique fédérale**

Migration de la boutique fédérale sur un serveur dédié plus puissant. Lignes Beach et Street à venir. Explications sur le processus de validation des articles.

### **7.2 Développement**

Concernant le Développement et les grandes organisations jeunes nationales (Volleyades et Mini-Volleyades), une meilleure communication envers Ligues, Comités et clubs sera envisagée, de façon à mieux expliquer les cahiers des charges et les rendre accessibles.

Le format des Mini-Volleyades sera retravaillé.

Un nouveau diplôme Smashy a été expédié aux Ligues.

Renforcer le lien avec les clubs est le futur chantier du secteur, en lien avec la DTN et S. LAMIRAND.

## **8 – AFFAIRES INTERNES ET VIE ASSOCIATIVE**

*A. DE FABRY*

### **8.1 Composition de la Commission de Discipline et d’Ethique**

Demande de G. LOISNEL de renforcer sa commission.

Approbation à l'unanimité de la candidature de M. Sébastien GONCALVES.

### **8.2 Processus électoral**

Suite au report souhaité par certains administrateurs, l'approbation des PV de la CSOEAG des 20 et 25/03/2014 est examinée sur ce point de l'ordre du jour.

Le Secrétaire Général rappelle que la réunion de la CSOEAG du 20 mars portait sur la validation des listes pour l'élection du Conseil d'Administration de la FFVB.

La Commission constatant que la licence de Mme LE THOMAS n'est pas valide, refuse sa candidature sur la liste de Mme A. COURTADE qui se trouve invalidée du fait d'un nombre insuffisant de candidatures féminines.

La Commission retient la seule recevabilité de la liste de Mme V. DELOUTRE.

Mme COURTADE, Mme PEYTAVIN et M. TANGUY contestent les points notés dans ce PV et le fonctionnement de la CSOEAG.

Le Président rappelle qu'il est demandé au CA de prendre acte ou non du document remis par la CSOEAG.

8 POUR – 4 ABSTENTIONS

E. TANGUY demande à avoir rapidement un extrait du PV de CA de façon à faire valoir ses droits de recours dans les délais.

### **8.3 Participation des ultramarins aux finales fédérales**

Certaines équipes ultramarines demandent à participer aux Volleyades et finales de Nationale 3. Il est rappelé que la participation des équipes s'entend d'aéroport à aéroport.

Les administrateurs sont unanimement pour les conditions de ces participations.

Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur la suspension de la Ligue de Mayotte, redevable de plus de 50K€ envers la Fédération, et qui a fait 2 forfaits la saison passée sur ces compétitions (certains administrateurs auraient aimé pouvoir se prononcer avec un état comparatif des dettes) :

8 POUR - 1 CONTRE - 3 ABSTENTIONS

## **9 – QUESTIONS DIVERSES**

### **9.1 Conciliation**

A 17H10 est apportée la notification du conciliateur dont les administrateurs sont invités à prendre connaissance.

Le Président rappelle que le CA doit maintenant se prononcer sur l'acceptation ou non de cette proposition.

E. TANGUY relève qu'il n'a pas été mis au courant des procédures en cours et s'interroge sur la légitimité des administrateurs concernés à pouvoir siéger au CA.

Les administrateurs justifient leurs motivations.

Une discussion s'engage sur :

- l'organisation de l'AG, son quorum et le rôle de la CSOEAG,
- l'obtention d'un extrait de PV d'AG.

Le Président précise que pour l'ensemble du processus de la prochaine AG statutaire, les textes seront respectés stricto sensu.

Il demande aux administrateurs de se prononcer sur la question posée de l'acceptation de la proposition du conciliateur :

8 POUR – 3 CONTRE – 1 ABSTENTION

La proposition du conciliateur est acceptée, l'AG de Pleumeur Bodou ne s'étant pas régulièrement tenue et étant sans effet, il est convoqué une nouvelle Assemblée Générale conformément à l'article 13 des statuts.

### **9.2 Divers**

Le partenariat BeIN SPORTS est lancé.  
Le contrat GENERALI est en discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H.

Y. BOUGET  
Président

A. DE FABRY  
Secrétaire Général